

DÉLIBÉRATION

Membres en exercice : 80
Présents : 42
Pouvoirs : 15

CONSEIL DE TERRITOIRE SEANCE DU 21 FEVRIER 2019 A 20H00

Délibération CT2019/02/21-17 – Approbation du bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact et du projet de dossier de réalisation de la ZAC des Bas-Heurts à Noisy-le-Grand

Rapporteur : Christian DEMUYNCK, 12^{ème} Vice-président

DATE DE CONVOCATION : 15 février 2019

PRÉSIDENCE de Michel TEULET, Président de l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est

LIEU DE RÉUNION : salle du Conseil de Noisy-le-Grand, place de la Libération à Noisy-le-Grand (93160)

PRÉSENTS : Mmes et MM. ALLEMON Eric, AMERICO Michel, AMORE Félicité, ARCHIMEDE Pierre, AUBRY Bénédicte, BARBIERI Michel, BARRAUD Amélie, BARTH Franck, BOUCHER Martine, BOYER Jean-Pierre, CALMEJANE Patrice, CAPILLON Claude, COPPI Katia, CRANOLY Rolin, DALLIER Philippe, DELORMEAU Christine, DEMUYNCK Christian, EPINARD Serge, FICCA Grégory, FIGEL-MARTEL Sylvie, GUILBERT Georges, HAEGE Dominique, HARDEL Patrice, HELENON Joëlle, HUART Marie-Claude, ISCACHE Martine, KLEIN Olivier, LE MASSON Gilbert, LE TALLEC Bernard, LEMOINE Xavier, MAGE Pierre-Etienne, MAHEAS Jacques, MARTINACHE François, RATEAU Chantal, RICHARD Stéphanie, ROY Patrice, SCHLEGEL Eric, SCHUMACHER Alain, TESTA Richard, TEULET Michel, TORO Ludovic, VIEUX-COMBE Evelyne.

ABSENTS/POUVOIRS : Mmes et MM. AMOZIGH Joëlle (pouvoir à MAHEAS Jacques), AWAD-SHEHATA Stéphanie, BAILLY Dominique, BENTAHAR Abdelkader, BLUTEAU Jean-Michel, BODIN Roger, BORDES Roselyne, BOUDJEMAI Kaïssa, BOURICHA Fayçale, BOUVARD Jacques (pouvoir à BOYER Jean-Pierre), CADORET Henri (pouvoir à TEULET Michel), CARBONNELLE Serge, CHOULET Michèle, CISSE Mariam, CLAVEAU Michèle (pouvoir à ALLEMON Eric), DESHOQUES Monique (pouvoir à CAPILLON Claude), FAUBERT Jacques, FAUCONNET Jean-Paul, GAUTHIER Christine (pouvoir à COPPI Katia), GENESTIER Jean-Michel (pouvoir à RATEAU Chantal), ITZKOVITCH Ivan, LELLOUCHE Nicole, MALJEAN Jean-Pierre (pouvoir à AMORE Félicité), MANTEL Aurélie, MARSIGNY Brigitte, MARTIN Pierre-Yves (pouvoir à LEMOINE Xavier), MARTINS Marylise, MAUPOUSSIN Stéphanie, METTEIL Magali (donne pouvoir à MAGE Pierre-Etienne), MIERSMAN Michel (pouvoir à EPINARD Serge), MILOTI Donni, PELISSIER André (pouvoir à MARTINACHE François), PRUDHOMME Gérard, REYGNAUD Marie-Françoise (pouvoir à SCHUMACHER Alain), SARDA Patrick (pouvoir à DALLIER Philippe), TAYEBI Samira (pouvoir à DELORMEAU Christine), THIBAUT Magalie, VAVASSORI Patricia.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BARTH Franck

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 59 XV,

VU le décret n°2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand-Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5219-2 et suivants,

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 300-1, L. 300-4 et R. 311-6 et 7,

VU le Code de l'environnement et notamment ses articles L. 122-1 et suivants et R. 122-1 et suivants,

VU la délibération du Conseil municipal de Noisy-le-Grand n°16/203-1 en date du 16 décembre 2016 définissant les modalités de concertation préalable à l'opération d'aménagement du quartier des Bas-Heurts,

VU la délibération du Conseil municipal de Noisy le Grand n°17/82 en date du 18 mai 2017 définissant les modalités de mise à disposition de l'étude d'impact relative au dossier de création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Bas-Heurts et du bilan de la mise à disposition,

VU la mise à disposition du public de l'étude d'impact et du projet de dossier de création de la ZAC des Bas-Heurts qui s'est déroulée du 4 au 18 septembre 2017,

VU la délibération du Conseil de territoire de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est CT2017/09/26-06 en date du 26 septembre 2017 portant approbation de la révision du plan local d'urbanisme de Noisy-le-Grand,

VU la délibération du Conseil municipal de Noisy le Grand n°17/162-1 en date du 19 octobre 2017 portant approbation du bilan de la concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Bas-Heurts,

VU la délibération du Conseil municipal de Noisy le Grand n 17/162-2 en date du 19 octobre 2017 portant approbation du bilan de la mise à disposition du public de l'étude d'impact portant sur le projet de création de la ZAC des Bas-Heurts,

VU la délibération du Conseil municipal de Noisy-le-Grand n°17/162-3 en date du 19 octobre 2017, approuvant le dossier de création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Bas-Heurts,

VU la délibération du Conseil municipal de Noisy-le-Grand n°17/162-4 en date du 19 octobre 2017, portant désignation de la SOCAREN comme aménageur de la ZAC des Bas-Heurts,

VU la délibération du Conseil municipal de Noisy-le-Grand n°17/162-5 en date du 19 octobre 2017, approuvant le traité de concession avec la société publique locale SOCAREN,

VU la délibération du Conseil métropolitain de la Métropole du Grand Paris n°CM2017/12/08/04 en date du 8 décembre 2017 définissant l'intérêt métropolitain en matière d'aménagement métropolitain,

VU la délibération du Conseil de territoire n°CT2018/07/03-08 en date du 03 juillet 2018 portant approbation des modalités de mise à disposition de l'étude d'impact et du projet de dossier de réalisation ainsi que du bilan de leur mise à disposition,

VU l'arrêté du Président de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est n°2018-462, en date du 15 octobre 2018, portant ouverture de la mise à disposition du public de l'étude d'impact et du projet de dossier de réalisation de la ZAC des Bas-Heurts,

VU la délibération du Conseil municipal de Noisy-le-Grand n° 18 en date du 6 décembre 2018 portant accord du Conseil municipal sur le principe de réalisation du projet de programme des équipements publics créés dans la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Bas-Heurts,

VU la délibération du Conseil de territoire n°CT2018/12/18-16 portant sur la ZAC des Bas-Heurts à Noisy-le-Grand – Approbation du bilan de mise à disposition de l'étude d'impact et du projet de dossier de réalisation de la ZAC,

VU la délibération du Conseil de territoire n°CT2018/12/18-17 portant sur la ZAC des Bas Heurts à Noisy-le-Grand – Approbation du programme d'équipements publics de la ZAC,

VU la délibération du Conseil de territoire n°CT2018/12/18-18 portant sur la ZAC des Bas Heurts à Noisy-le-Grand – Approbation du dossier de réalisation de la ZAC,

VU la délibération du Conseil de territoire n°CT2018/12/18-19 portant sur la ZAC des Bas Heurts à Noisy-le-Grand – Approbation de l'avenant n°1 au traité de concession d'aménagement avec la SOCAREN,

CONSIDERANT qu'en application de la délibération du Conseil de territoire n°CT2018/07/03-08 en date du 3 juillet 2018, il a été mis à disposition du public, du 29 octobre 2018 au 12 novembre 2018 (soit quinze jours), le dossier relatif à la zone d'aménagement concerté des Bas-Heurts comportant les pièces suivantes :

- l'étude d'impact,
- le projet de dossier de réalisation de la ZAC préalablement à son approbation par le Conseil de territoire,
- l'indication des autorités compétentes pour prendre la décision et celle des personnes auprès desquelles peuvent être obtenus les renseignements sur le projet,
- l'avis de l'autorité environnementale concernant l'étude d'impact,
- le mémoire de réponse à l'avis de l'autorité environnementale concernant l'étude d'impact,
- ainsi qu'un registre à feuillets non-mobiles, coté et paraphé par le Président de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est.

CONSIDERANT qu'au cours de cette mise à disposition, dix (10) observations ont été consignées dans le registre tenu à disposition du public, adressées par courrier à M. le Président de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est ou par courrier électronique à l'adresse direction.urbanisme@ville-noisylegrand.fr,

CONSIDERANT que conformément aux articles R. 122-1 et suivants du Code de l'environnement, il convient de dresser et d'approuver le bilan de cette mise à disposition,

CONSIDERANT qu'une erreur matérielle a affecté le document intitulé « *Bilan de la mise à disposition du public de l'étude d'impact de l'opération de la ZAC des Bas Heurts* », joint à la délibération n°CT2018/12/18-16 du Conseil de territoire en date du 18 décembre 2018,

CONSIDERANT que tous les autres documents joints à ladite délibération demeurent identiques à ceux présentés lors de cette même séance du Conseil du territoire,

CONSIDERANT qu'il convient dès lors de valider l'ensemble des documents afin de les mettre à disposition du public conformément aux modalités indiquées ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

- **57 votants ;**
- **3 abstentions.**

APPROUVE le bilan modifié, ci-annexé, de la mise à disposition de l'étude d'impact et du projet de dossier de réalisation de la zone d'aménagement concerté des Bas-Heurts.

DIT que le bilan modifié de la mise à disposition de l'étude d'impact et du projet de dossier de réalisation de la zone d'aménagement concerté des Bas-Heurts sera tenu à disposition du public selon les modalités suivantes définies ci-après :

Seront tenus à la disposition du public à la Direction de l'Urbanisme– Hôtel de ville, place de la Libération à Noisy-le-Grand :

- le bilan modifié de la mise à disposition de l'étude d'impact et du projet de dossier de réalisation ;
- la délibération du Conseil de territoire approuvant le bilan modifié de la mise à disposition ;
- l'étude d'impact ;
- la demande d'autorisation ayant motivé la réalisation de l'étude d'impact à savoir le projet de dossier de réalisation ;
- l'avis de l'autorité environnementale concernant l'étude d'impact ;
- le mémoire de réponse à l'avis de l'autorité environnementale concernant l'étude d'impact.

Ces documents pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à savoir du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00, à l'exception du 1er mardi de chaque mois lors de la fermeture de l'hôtel de ville au public.

Ces documents seront également mis à disposition du public sur les sites internet de l'EPT (<http://www.grandparisgrandest.fr>) et de la Commune (<http://www.noisylegrand.fr>).

Ainsi fait et délibéré en séance, le 21/02/2019.



Le Président,


Michel TEULET

Le Directeur général des services,
par délégation du Président,
certifie le caractère exécutoire du présent
acte reçu en Préfecture le

Affiché - Notifié le
Le Directeur général des services,
Guillaume Clédière

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil sis 7, rue Catherine Puig à Montreuil (93558). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet www.telerecours.fr.